

AVIS D'APPEL A PROJET

SMEVOM DU CHAROLAIS-BRIONNAIS ET AUTUNOIS

ZAC du Ligerval

Rue de la Brosse-Virot

71160 DIGOIN

Tel : 03 85 24 45 43

Courriel : contact@smevom.fr

Site internet : www.smevom.fr

Objet

Appel à projet visant à vendre ou louer sur sept à dix ans tout ou partie des biens composant le centre de tri des recyclables ménagers situé à Digoin (71160) en vue de reconvertir l'activité du centre en une nouvelle activité répondant aux objectifs du SMEVOM.

Délai : La date et heure limite de réception des candidatures est fixée **le 24 mai 2024 à 12h00**

Adresse pour obtenir des informations complémentaires

Le cahier des charges et les informations complémentaires d'ordre administratif ou technique peuvent être obtenus via la plateforme : <https://www.ternum-bfc.fr>

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les opérateurs économiques devront faire parvenir, au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des candidatures ou des offres, une demande écrite par mail au pouvoir adjudicateur.

Une réponse circulaire sera alors adressée à tous les opérateurs économiques au plus tard huit jours avant la date limite de remise des candidatures ou offres pour autant que ceux-ci en aient fait la demande en temps utile.

Le contexte et les objectifs

En 2009, le SMEVOM a construit et mis en service un centre de tri des déchets ménagers recyclables situé dans la zone Ligerval de Digoin (71160) - <https://www.smevom.fr/le-centre-de-tri>

Adresse : rue de la Brosse Virot - Zone Ligerval 71160 Digoin.

Une partie des bâtiments constitue le centre de tri en lui-même avec ses locaux sociaux et bureaux et une autre partie, composée de bureaux, constitue le siège social du SMEVOM. Le SMEVOM est propriétaire de l'ensemble des biens.

Le centre de tri est une Installation Classée Protection de l'Environnement (ICPE) relevant du régime de l'autorisation d'une capacité autorisée de 12 000 tonnes annuelles.

Le centre de tri a une capacité de 4 tonnes/heure L'ensemble des équipements a été installé en 2009, excepté le système d'aspiration des films plastiques qui a été installé fin 2022.

Il y est actuellement trié 5 344 tonnes/an de recyclables en mélange et mis en balles 1 307 tonnes/an de cartons.

L'exploitation du centre de tri est actuellement assurée par la Société SEPUR dans le cadre d'un marché public se terminant le 30 septembre 2025. L'effectif global est de 15 agents en CDI rattachés à la Convention collective nationale des activités du déchet.

CITEO privilégiant les centres de tri d'une envergure plus importante, pour satisfaire les conditions de financement de cette dernière, le SMEVOM a décidé d'arrêter de trier les recyclables ménagers produits sur son territoire sur son propre centre de tri et de les faire trier sur un centre de tri de taille plus importante situé à Torcy (71210). Aussi, le SMEVOM est amené à arrêter l'activité de tri des déchets

ménager recyclables produits sur son territoire sur le centre de tri de Digoin à compter du 1^{er} octobre 2025.

Le présent Appel à projet a pour but de permettre au SMEVOM, disposant d'un centre de tri des déchets ménagers recyclables qui ne sera plus utilisé pour le tri de ses recyclables à partir du 1^{er} octobre 2025, de solliciter l'initiative privée, public, associative ou mixte pour sélectionner celui ou celle qui fera la proposition la plus satisfaisante pour valoriser cette ressource et employer le personnel y travaillant actuellement. Le SMEVOM choisira le projet qu'il considère comme étant le plus pertinent au regard des orientations générales définies ci-après.

Pour information, la valeur nette comptable des biens calculée à la fin de l'exercice 2025 est de 2 580 319 €.

Les orientations générales du SMEVOM

Il s'agit pour le SMEVOM de vendre ou louer sur sept à dix ans tout ou partie des biens composant le centre de tri des recyclables ménagers situé à Digoin (71) et de reconverter l'activité du centre en une nouvelle activité permettant de :

- A. Acquérir ou louer sur dix ans l'ensemble des biens faisant partie du centre de tri de Digoin (équipements, bâtiment, terrain, ...). En cas de location toutefois, le SMEVOM souhaite, sans que cela ne soit une obligation, pouvoir continuer à utiliser ses locaux administratifs en tant que siège social.
- B. Employer le plus possible d'effectif du personnel travaillant actuellement sur le centre de tri ;
- C. Développer une activité ayant le plus d'intérêt environnemental possible et ne générant pas de nuisances locales

Pour information, le SMEVOM doit, dans le cadre de ses compétences, assurer le transfert de tout ou partie des déchets recyclables jusqu'au nouveau centre de tri de Torcy (71) et mettre en balles les cartons de déchetterie. Pour ce faire, il pourra, en fonction de la proposition de l'opérateur économique, soit continuer à utiliser le site actuel du centre de tri de Digoin en accord avec celui-ci, soit réaliser ces opérations sur un autre site.

Les conditions de la consultation

Le présent Appel à projet comprend une phase de présentation et de sélection des candidatures et une phase de présentation et de sélection des propositions, avec la possibilité d'une négociation.

Le dossier du présent Appel à projet peut être retiré par toute personne intéressée sur la plateforme dédiée par le SMEVOM à l'adresse suivante : <https://www.ternum-bfc.fr>

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français exclusivement

Validité des offres : 180 jours, à compter de la date limite de réception des offres finales. Si pendant l'étude du dossier par les opérateurs économiques, la date limite fixée pour la remise des offres finales est reportée, ce délai est applicable à compter de cette nouvelle date.

Les candidatures et offres devront être remises par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.ternum-bfc.fr>

La transmission sous support papier des candidatures et des offres est interdite.

Calendrier prévisionnel

Il est précisé que le calendrier ci-dessous est donné à titre indicatif et peut être modifié en cours de consultation en cas de nécessité.

Publication de l'avis d'appel à projets : 27-févr-24

Date limite de dépôt des candidatures : 24-mai-24 à 12h00

Dates prévisionnelles (susceptibles d'évolution) :

- Envoi des lettres d'invitation à déposer une offre initiale et du cahier des charges mis à jour : Fin mai 2024
- Date limite de remise des offres initiales : Début octobre 2024
- Négociations : Novembre 2024 à mars 2025
- Date limite de remise des offres finales : Mi-mars 2025
- Attribution en Commission de sélection d'appels à projets : Fin avril 2025
- Délibération du Comité Syndical : Mi-mai 2025
- Envoi des lettres de rejet des offres non retenues : Fin mai 2025
- Notification au candidat retenu : Mi-juin 2025

Organisation des visites

Les visites sont organisées exclusivement sur rendez-vous. Les visites seront réalisées en fonction des disponibilités du personnel du SMEVOM et devront être exprimées au minimum 5 jours avant la date de visite souhaitée, exclusivement en français, et par courriel à l'adresse suivante : contact@smevom.fr

Dans leur demande écrite, les candidats doivent indiquer :

- l'identité de la société le cas échéant,
- l'identité des visiteurs et leur nombre,
- les coordonnées téléphoniques, de préférence le portable

Lors de la visite les visiteurs devront fournir une pièce d'identité.

Par ailleurs, lors des visites, les soumissionnaires sont invités, à leurs frais exclusifs, à procéder ou à faire procéder aux vérifications et audits d'ordre technique, administratif, et juridique, qu'ils jugent opportuns pour déposer un projet.

Les conditions de participation

Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement. Au cas où un groupement est retenu, il sera exigé la forme d'un groupement à mandataire unique solidaire.

Documents à produire obligatoirement par le candidat à l'appui de sa candidature :

- Un dossier synthétique de présentation du candidat, comprenant :
 - o dénomination, capital social, siège social, coordonnées du candidat et, le cas échéant, du groupe auquel il appartient ;
 - o extrait de moins d'un mois, de l'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au registre des métiers ou équivalent ;
 - o déclaration sur l'honneur attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales pour les trois dernières années ou les trois derniers exercices clos ;
 - o nom du (ou des) dirigeant, et du (ou des) représentant légal, ou de la (ou des personnes)dûment habilitée ;
 - o statuts à jour certifiés conformes par le candidat ;
 - o une copie certifiée des pouvoirs de la personne représentant le candidat et signataire de la lettre d'offre ferme. Ces pouvoirs doivent permettre au signataire d'engager valablement le candidat, notamment pour la signature de l'acte de vente s'il y a lieu. Le défaut de justification et de capacité du signataire peut constituer un motif d'irrecevabilité de l'offre ferme ;
- Une note présentant les moyens techniques et humains du candidat ;
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

- La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires dans le domaine d'activité faisant l'objet de l'activité proposée, des 3 derniers exercices ;
- La déclaration de banques ou preuve d'une assurance pour les risques en cours de validité ;
- Un dossier présentant les références et réalisations les plus pertinentes au regard de l'activité proposée, notamment d'opérations similaires.

Pour les candidats étrangers :

- documents équivalents à ceux décrits ci-dessus ;
- un avis juridique (Legal Opinion) en français attestant que le signataire de l'offre ferme dispose des pouvoirs lui permettant d'engager valablement la société étrangère ; un avis juridique non satisfaisant peut motiver l'irrecevabilité de l'offre ferme.

Documents à produire ensuite obligatoirement par le candidat retenu, à l'appui de son offre :

1. Une note justifiant le parti pris concernant l'activité proposé sur le site sur ses différents aspects : objectifs recherchés par le candidat, cohérence avec son objet social, cohérence avec son plan de développement, viabilité de l'activité à terme, atouts du site au regard de l'activité, conditions de réussite - opportunités et risques identifiés, aspects innovants (commercial, technique, social, économique, financier, ...), aspects développement durable, développement local, image ... ;
2. Un mémoire décrivant les activités prévues sur le site, les outils, équipements, bâtiments, effectif/qualification, ... les horaires d'ouverture et de fonctionnement, s'il y a réception de public, l'organisation des activités et du travail, d'une manière générale toutes informations utiles à la compréhension de l'activité ... ; Il sera précisé les biens repris et ceux non repris à évacuer.
3. Un mémoire décrivant les transformations du site avec plans d'avant-projet sommaire s'il y a lieu ;
4. Une note environnementale décrivant les intérêts environnementaux du projet ;
5. Un mémoire analysant les impacts locaux et les dangers reprenant sommairement chaque point d'impact et de danger qui sont traités dans un dossier de demande d'autorisation d'exploiter d'une ICPE comme : air, eau, bruit, trafic, odeur, visuel, social, risques, activité ICPE ? ... ;
6. Un mémoire précisant l'effectif total sur le site en fonction des étapes du projet et l'effectif repris en précisant les fonctions et compétences requises ;
7. Une synthèse décrivant l'intérêt du projet au regard des orientations générales du SMEVOM définies au ch. 0 ci-dessus.
8. Un business plan avec un calendrier prévisionnel
9. Le montage juridique et financier envisagé avec justifications
10. Un mémoire définissant l'organisation et les moyens mis en œuvre pour mettre en œuvre et développer le projet ;
11. Une offre financière comportant le prix d'acquisition des biens ou de location sur sept à dix ans et d'éventuelles modalités particulières concernant ce prix ;

Les critères d'attribution

Le projet est attribué au candidat admis qui a présenté la meilleure proposition répondant aux orientations générales du SMEVOM définies au ch 0 ci-dessus. L'attributaire sera celui qui bénéficiera de la meilleure note établie sur 100 points à partir des critères pondérés suivants :

- Critère « Réponse aux objectifs du SMEVOM » noté sur 100 points et pondéré à 60 %, constitué des éléments d'appréciation suivants :
 - La pertinence et la cohérence du projet proposé au regard des orientations générales A, B et C du SMEVOM définis au ch 0 ci-dessus : mémoires 1 à 7 (cf ch 0 ci-dessus) ;
 - La faisabilité, pertinence et cohérence des conditions de mise en œuvre projetée, au vu du montage juridique et financier, des moyens affectés, du calendrier prévisionnel et du business plan : mémoires 8 à 10 (cf ch 0 ci-dessus) ;
- Critère « Intérêt financier » noté sur 100 points et pondéré à 40 %, constitué des éléments d'appréciation suivants :
 - Les conditions financières proposées dans le mémoire 11 (cf ch 0 ci-dessus).

Instance chargée du recours

Le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de DIJON 22, rue d'Assas BP 61616 21016 Dijon

Téléphone : 03 80 73 91 00

Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr